

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° 42/2021

**Objet : Création de la
commission intercommunale
des impôts directs (CIID)**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 9 avril 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel, CHAUVET Eric, MARTIN Pierre-Hubert, AMIEL Cyril, PONCHON Solange, ANZALONE Marie-Laurence, SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, DELABRE Eric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FÉLICE Jean-Marc.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Eric, MARÈS Frédérique.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, FERRIER Pierre, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge.

Pour la Commune de PLAN d'ORGON : LEPIAN Jean-Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde (*absente ayant donné à pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*)

Pour la Commune d'EYRAGUES : POURTIER Yvette (*absente ayant donné à pouvoir à GILLES Max*).

Pour la Commune d'ORGON : YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné à pouvoir à PORTAL Serge*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile.

Pour la Commune de NOVES : LANDREAU Edith.

SECRETAIRE DE SÉANCE : MARTIN Pierre-Hubert.

Mme la Présidente expose qu'à l'issue des élections municipales et communautaires, la commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être renouvelée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI.

Cette commission intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les biens commerciaux et biens divers :

- elle participe à la désignation des locaux type à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers,
- elle donne un avis sur les évaluations foncières des locaux commerciaux et biens divers proposées par l'administration fiscale.

Cette commission est composée :



- du président de l'EPCI ou de son vice-président délégué, président de la commission,
- de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants.

Les 10 commissaires, et leurs suppléants en nombre égal, seront désignés par le directeur régional des finances publiques (DRFiP) sur une liste de 40 contribuables proposée par la communauté d'agglomération après délibération du conseil communautaire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

VU les articles 346 et 346 A de l'Document III du code général des impôts ;

CONSIDÉRANT que la commission intercommunale des impôts directs doit être obligatoirement constituée dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

CONSIDÉRANT que les commissaires ainsi que leurs suppléants sont désignés en nombre égal par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, décide :

- **DE CRÉER** une commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat, composée de dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.
- **DE PROPOSER** la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs :

Communes	Nom - Prénom	Nom - Prénom	Nom - Prénom	Nom - Prénom
Barbentane	BOURGES André	JACOVETTI Jean-Pierre	LUNAIN Martine	
Cabannes	MOURGUES Gilles	HAAS FALANGA Josiane	ONTIVEROS Christian	AUGIER Marlène
Châteaurenard	MARTEL Jeanne	ABBIATECI Jeanine	CHARDES Jean-Marie	
Châteaurenard	ROSSI Christian	GAILLARDET Christian	BUJOZECK Richard	
Eyragues	BARAT Serge	SALINAS Béangere	GOLFETTO Remy	COPIATTI Cyrill
Graveson	BAYOL Jean-Louis	AYMES Pierre	VACHET Lili	CHAUVET Yvette
Maillane	LECOFFRE Anne	CASTEX Alain		
Mollégès	FAURE Evelyne	FARAUDO Françoise		
Noves	LANDREAU Edith	CHARAVIN Valérie	ANASTASI Robert	VERNET Edith
Orgon	KUHN Eric	DEVOUX Jean-Louis		
Plan d'Orgon	CLARETON Thierry	SANCHEZ Alain		
Rognonas	GINOUX Jacques	LAUGIER Joseph	LAFORREST Michelle	
Saint-Andiol	JOBIC Pascal	TAMISIER Sylvie		
Verquières	MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc	TATON Robert		

Membres en exercice : 42
Votants : 40

Votes pour : 40
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 15 avril 2021,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

